



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

carburants

Question écrite n° 120479

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les difficultés rencontrées par les petites entreprises à la suite de contrôles de l'URSSAF qui tend parfois à assimiler d'une manière systématique l'entraide familiale à du travail dissimulé. À la suite de contrôles inopinés, des commerçants aidés par leurs conjoints le jour par exemple de la foire du village ont été taxés sur la base d'un salaire forfaitaire présumé dissimulé de six mois. Le travail dissimulé ne se présume mais doit être prouvé sur la base des critères jurisprudentiels en vigueur. Il lui demande de bien vouloir préciser les conditions dans lesquels le recours à l'entraide familiale pour des tâches exceptionnelles est toléré et si le Gouvernement souhaite préciser la notion d'entraide familiale.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120479

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2011, page 11243

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)